

SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS

en ce qui concerne

L'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE EN ESPÈCES

éventuellement suivie d'une offre de reprise simplifiée par

HOUSE OF THOR SRL

sur toutes les actions n'étant pas encore détenues directement ou indirectement par l'Offrant ou par des personnes qui lui sont liées, émises par Zenitel SA

zenitel

Prix d'Offre: EUR 25,50 par Action (tel que majoré)
La Période d'Acceptation de la réouverture commencera le 26 avril 2021 et se terminera en principe le 21 mai 2021 à 16 heures (heure belge)

Les Formulaire d'Acceptation doivent être déposés, soit directement, soit par un intermédiaire financier auprès des guichets de KBC Bank SA. Les actionnaires qui ont accepté l'Offre pendant la Période d'Acceptation Initiale ou qui ont déjà soumis le Formulaire d'Acceptation pendant la Période d'Acceptation de la réouverture, recevront automatiquement la différence entre le Prix d'Offre initial et le Prix d'Offre augmenté, à la date de paiement de la Période d'Acceptation de la réouverture.



Le Prospectus, les Formulaire d'Acceptation et le présent Supplément peuvent être obtenus gratuitement aux guichets de KBC Bank SA ou par téléphone auprès de KBC Bank SA au numéro +32 78 152 153 (KBC Live). Les versions électroniques du Prospectus, des Formulaire d'Acceptation et du présent Supplément sont également disponibles sur Internet aux adresses www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites internet de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be).

Conseiller financier de l'Offrant:



Supplément du 27 avril 2021

AVIS IMPORTANT CONCERNANT CETTE VERSION FRANCAISE DU SUPPLÉMENT DU PROSPECTUS

Cette version française du Supplément du Prospectus est une traduction de la version néerlandaise officielle du Supplément du Prospectus, qui a été approuvée par le FSMA le 27 avril 2021.

Les personnes qui sont responsables du contenu du Prospectus conformément à l'article 21, §1 de la Loi OPA, sont également responsables du contenu des versions du supplément du Prospectus qui sont une traduction de la version qui a été approuvée par le FSMA.

1 INFORMATION GÉNÉRALE

Ce document est un supplément (le **Supplément**) au prospectus du 26 février 2021 concernant l'Offre (le **Prospectus**), conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi OPA.

Sauf disposition contraire dans le présent Supplément, les mots et expressions indiqués avec une majuscule ont la même signification que ceux indiqués dans le Chapitre 2 ("*Definities*") du Prospectus.

L'Offrant, représenté par son conseil d'administration, est responsable (et assume toute la responsabilité) des informations contenues dans le présent Supplément. L'Offrant confirme qu'à sa connaissance, les informations contenues dans ce Supplément sont exactes, non trompeuses et conformes à la réalité et qu'aucune donnée dont la divulgation modifierait la portée de ce Supplément n'a été omise.

La version néerlandaise de ce Supplément a été approuvée par la FSMA le 27 avril 2021 conformément à l'article 17, § 2 de la Loi OPA. Cette approbation n'implique aucun jugement ou évaluation de l'opportunité ou de la qualité de l'Offre, ni de la situation de l'Offrant ou de la Société Visée concernés par l'Offre.

Conformément à l'article 25, 1° de l'arrêté royal OPA, les actionnaires qui ont accepté l'offre peuvent retirer leur acceptation pendant la Période d'Acceptation concernée.

Le présent Supplément a été publié en Belgique dans sa version officielle en néerlandais et fait partie intégrante du Prospectus. Le Prospectus, les Formulaire d'Acceptation et le présent Supplément sont disponibles gratuitement aux guichets de KBC Bank SA ou par téléphone auprès de KBC Bank SA au +32 78 152 153 (KBC Live). Les versions électroniques du Prospectus, des Formulaire d'Acceptation et du présent Supplément sont également disponibles sur sites web suivants : www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be). Une traduction en anglais et en française du Supplément est mise à disposition en format électronique sur les sites web précités. En cas de divergence quelconque entre la traduction en anglaise et/ou en française du Supplément d'une part, et la version néerlandaise officielle d'autre part, la version néerlandaise prévaudra. L'Offrant a vérifié les versions respectives et est responsable de la concordance entre ces versions.

2 AUGMENTATION DU PRIX D'OFFRE

Le Prix d'Offre a été augmenté de EUR 23,25 par Action à EUR 25,50 par Action.

Les résultats de la Période d'Acceptation Initiale ne permettent pas de procéder à une offre de reprise simplifiée et à une radiation de la cotation sur Euronext Brussels.

Cette radiation devrait permettre à Zenitel de poursuivre une stratégie de croissance à long terme, basée sur des investissements substantiels à court terme. Cette stratégie est nécessaire pour assurer sa position commerciale à long terme, mais elle est, selon l'Offrant, difficilement conciliable avec un contexte boursier. La radiation élimine également les obligations administratives et les coûts importants liés au statut de société cotée, qui sont disproportionnés par rapport à la taille limitée de la Société

Visée. Enfin, l'Offre donne aux actionnaires une opportunité exceptionnelle de réaliser leurs actions, sans aucune restriction quant à la liquidité des actions.

Sur la base de contacts avec certains actionnaires qui n'avaient pas encore cédé leurs actions et afin de permettre la réalisation de cet objectif ambitieux, l'Offrant a décidé d'augmenter le Prix d'Offre à EUR 25,50 par Action.

Les actionnaires qui ont déjà accepté l'Offre pendant la Période d'Acceptation Initiale recevront automatiquement la différence entre le Prix d'Offre Initial et le Prix d'Offre majoré, à la date de paiement de la Période d'Acceptation de la réouverture.

3 ENGAGEMENTS D'APPORT

Au cours de la période précédant la réouverture de la Période d'Acceptation, des contacts ont eu lieu avec certains actionnaires de Zenitel, qui, dans le passé, ont manifesté d'un intérêt particulier dans la société et/ou qui sont des actionnaires de longue date de Zenitel. Ces contacts ont permis à l'Offrant de rappeler pourquoi il estime que le Prix d'Offre initial représente une valorisation attractive, tandis que les actionnaires en question ont indiqué qu'ils offriraient leurs actions en cas d'augmentation du Prix d'Offre à EUR 25,50 par Action. Ces actionnaires, qui représentent ensemble environ 6% des actions de Zenitel et qui n'ont pas encore apporté leurs actions pendant la Période d'Acceptation Initiale, se sont engagés envers l'Offrant à céder leurs actions si le prix était augmenté comme indiqué, dans le cadre de l'Offre rouverte, ce qui a décidé l'Offrant à augmenter le Prix d'Offre pour les raisons exposées au point 2 ci-dessus.

4 RÉOUVERTURE DE L'OFFRE

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 12 avril 2021, l'Offrant a décidé de maintenir l'Offre et de procéder à la réouverture volontaire de l'Offre. L'Offre est inconditionnelle.

La Période d'Acceptation de la réouverture prend cours du 26 avril 2021 et se termine le 21 mai 2021 à 16 heures (heure belge).

Le calendrier indicatif figurant au Chapitre 8.1.5 du Prospectus est modifié comme suit :

Calendrier indicatif

Événement	Date (prévue)
Clôture de la Période d'Acceptation Initiale	jeudi 1 avril 2021
Publication des résultats de la Période d'Acceptation Initiale	lundi 12 avril 2021
Date de Paiement initiale	lundi 19 avril 2021
Réouverture volontaire de l'Offre	lundi 26 avril 2021
Clôture de la Période d'Acceptation de la réouverture volontaire	vendredi 21 mai 2021
Publication des résultats de la réouverture volontaire	lundi 31 mai 2021
Date de Paiement de la réouverture volontaire	lundi 14 juin 2021

Réouverture obligatoire éventuelle de l'Offre (en application de l'article 35 de l'arrêté royal OPA), le cas échéant valable en tant qu'offre de reprise simplifiée.	lundi 14 juin 2021
Clôture de la Période d'Acceptation de la réouverture obligatoire de l'Offre	vendredi 2 juillet 2021
Publication des résultats de la réouverture obligatoire de l'Offre	vendredi 9 juillet 2021
Date de Paiement de la réouverture obligatoire de l'Offre	lundi 26 juillet 2021

Si l'Offrant, à la suite d'une réouverture obligatoire de l'Offre, détient au moins 96,29 % de l'ensemble des actions en circulation de la Société Visée, il a l'intention de lancer une offre de reprise simplifiée. Cela entraînera la radiation de la cotation d'Euronext Brussels.

En cas de modification d'une des dates incluses dans le calendrier, les Actionnaires seront informés de ce(s) modification(s) au moyen d'un communiqué de presse qui sera également mis à disposition sur les sites web suivants : www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites web de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be).